

## ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination au comité social  
d'administration ministériel de l'Éducation nationale

**Le ministre de l'éducation nationale,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 6 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

#### **1. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU)**

- Hervé MOREAU est désigné en qualité de représentant titulaire en remplacement de Emmanuel SECHET
- Ludivine DEBACQ est désignée en qualité de représentante suppléante en remplacement de Hervé MOREAU

### Article 2

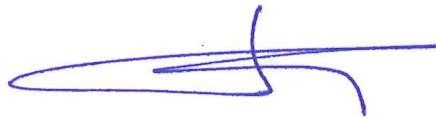
Le présent arrêté prend effet dès publication sur le site ministériel Les comités sociaux d'administration ministériels de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### Article 3

Le directeur général des ressources humaines, président du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation  
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Sophie REYNES